

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-33/SG/FP DU 9 JANVIER 1969

n° 69-33/SG/FP

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication

9 janvier 1969

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro

25 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Mme Lyliane Doumenc, institutrice du Cadre métropolitain de 3° échelon du département de Seine-et-Oise (Académie de Paris) en instance de détachement à court terme, est, pour compter du 30 septembre 1968, mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse. La présente décision est valable pour Pannée scolaire 1968-1969.